

## Accueil Jeunes

**Enfance & Jeunesse – www.assqot.com**  
20 chemin de Rocamadour 31 100 Toulouse  
06.16.22.94.24 // accueil-lardenne@assqot.com

### L'enfant

Nom :		Prénom :			
Date de naissance : / /	Nationalité :	Sexe : M/F <sup>(1)</sup>	Age :	Classe :	
Adresse :			Code postal :		
			Ville :		
E-Mail :			Etablissement :		

### Responsables principaux de l'enfant

Responsable 1 :		Responsable 2 :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Adresse (si différente de l'enfant) :		Adresse (si différente de l'enfant) :	
Code postal :	Ville :	Code postal :	Ville :
Téléphone domicile :		Téléphone domicile :	
Téléphone portable :		Téléphone portable :	
E-Mail :		E-Mail :	

### Réduction CAF – Photocopie de la carte vacances loisirs de l'année obligatoire

N° d'allocataire CAF : <input type="text"/>	Montant quotient CAF (au 1 <sup>er</sup> janvier) :
---	---

### Renseignements utiles – allergies, régimes alimentaire, asthme, etc.





## Autorisations diverses obligatoires

*J'autorise / Je n'autorise pas* <sup>(1)</sup> mon enfant à quitter seul l'accueil jeune à partir de \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

*J'autorise / Je n'autorise pas* <sup>(1)</sup> l'accueil jeune à utiliser les images photographique ou numérique prise dans le cadre du fonctionnement pour illustrer les activités de la structure.

Je soussigné **Mme / Mr** <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ agissant en qualité de responsable légal de l'enfant, autorise **ma fille / mon fils** <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ à participer aux activités organisées par l'ASSQOT et autorise le personnel, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, à prendre toutes les mesures d'urgences nécessaires, tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation, dans un établissement public.

<sup>(1)</sup> Rayer les mentions inutiles

La loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

### Certifié exact

Fait à : \_\_\_\_\_ Le :    /    /

Nom du **jeune** signataire :

Signature, précédé des mentions « lu et approuvé » :

### Certifié exact

Fait à : \_\_\_\_\_ Le :    /    /

Nom du **responsable légal** signataire :

Signature, précédé des mentions « lu et approuvé » :

## EXEMPLAIRE FAMILLE – A GARDER

### FONCTIONNEMENT GENERAL

L'accueil jeunes est ouvert le mercredi de 14h00 à 18h00, le vendredi de 16h00 à 20h00 et le week-end selon les activités prévues et durant toutes les vacances scolaires. Les horaires et les lieux peuvent être modifiés selon la programmation. L'accueil jeune prend en charge le transport des jeunes en bus, minibus ou transports en commun.

### L'ACCUEIL JEUNES SE DERoule SUR DIFFERENTS SITES

Accueil jeunes de Lardenne :	chemin de Ilagone 31100 Toulouse
Accueil jeunes des Arènes :	boulevard de Iarramet 31300 Toulouse
Accueil jeunes de Beauregard :	chemin de beauregard 31300 Toulouse
Accueil jeunes de Cépière :	rue louison Bobet 31300 Toulouse

L'accueil ados n'est pas obligatoire, nous y accueillons tous **les adolescents de 11 à 17 ans** souhaitant un lieu pour se retrouver, organiser leurs projets et un lieu pour rencontrer des adultes pour répondre à leurs demandes.

### PROJETS ET ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT

L'un des objectifs de l'accueil ados est de développer l'autonomie du jeune, de favoriser son émancipation et d'être un lieu d'écoute, d'expression et d'épanouissement. Nous mettons notamment en place des projets et des actions d'autofinancements avec les jeunes selon leurs envies. **L'argent récolté lors des actions permet aux jeunes de financer les sorties et activités de l'accueil ados uniquement.**

**L'accueil jeune met en place des chantiers jeune afin de leur permettre d'avoir accès à des séjours à moindre coût.**

### RESPONSABILITES

Les adolescents peuvent arriver à l'heure qu'ils le souhaitent et repartir quand ils le veulent, pour ceux qui ont l'autorisation de partir seuls. Il est **OBLIGATOIRE** pour le jeune de s'inscrire dès son arrivée dans un cahier prévu à cet effet, et de se signaler à l'animateur à son départ.

Si le jeune sort sans prévenir cette sortie est définitive pour ce temps d'accueil et il n'est plus sous la responsabilité de l'Accueil Jeunes.

**En cas de dommages corporels** lors de l'accueil ados ou d'activités extérieures le jeune est couvert par l'assurance de l'association.



# EXEMPLAIRE ASSQOT – A RENDRE SIGNE

## FONCTIONNEMENT GENERAL

L'accueil jeunes est ouvert le mercredi de 14h00 à 18h00, le vendredi de 16h00 à 20h00 et le week-end selon les activités prévues et durant toutes les vacances scolaires. Les horaires et les lieux peuvent être modifiés selon la programmation. L'accueil jeune prend en charge le transport des jeunes en bus, minibus ou transports en commun.

## L'ACCUEIL JEUNES SE DERoule SUR DIFFERENTS SITES

Accueil jeunes de Lardenne :	chemin de Ilagone 31100 Toulouse
Accueil jeunes des Arènes :	boulevard de Iarramet 31300 Toulouse
Accueil jeunes de Beauregard :	chemin de beauregard 31300 Toulouse
Accueil jeunes de Cépière :	rue louison Bobet 31300 Toulouse

L'accueil ados n'est pas obligatoire, nous y accueillons tous **les adolescents de 11 à 17 ans** souhaitant un lieu pour se retrouver, organiser leurs projets et un lieu pour rencontrer des adultes pour répondre à leurs demandes.

## PROJETS ET ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT

L'un des objectifs de l'accueil ados est de développer l'autonomie du jeune, de favoriser son émancipation et d'être un lieu d'écoute, d'expression et d'épanouissement. Nous mettons notamment en place des projets et des actions d'autofinancements avec les jeunes selon leurs envies. **L'argent récolté lors des actions permet aux jeunes de financer les sorties et activités de l'accueil ados uniquement.**

**L'accueil jeune met en place des chantiers jeune afin de leur permettre d'avoir accès à des séjours à moindre coût.**

## RESPONSABILITES

Les adolescents peuvent arriver à l'heure qu'ils le souhaitent et repartir quand ils le veulent, pour ceux qui ont l'autorisation de partir seuls. Il est **OBLIGATOIRE** pour le jeune de s'inscrire dès son arrivée dans un cahier prévu à cet effet, et de se signaler à l'animateur à son départ.

Si le jeune sort sans prévenir cette sortie est définitive pour ce temps d'accueil et il n'est plus sous la responsabilité de l'Accueil Jeunes.

**En cas de dommages corporels** lors de l'accueil ados ou d'activités extérieures le jeune est couvert par l'assurance de l'association.



## INSCRIPTIONS / PROGRAMMATION

Tout jeune inscrit à l'accueil jeunes doit avoir préalablement rempli la fiche de renseignements actuelle, signé le règlement intérieur, et s'être acquitté de l'adhésion. (Voir tarifs ci-dessous).

Nous vous invitons à vous rapprocher des animateurs afin d'avoir la programmation de l'accueil ados.

### Téléphone

06 16 22 94 24

### Facebook

ASSQOT

### Snapchat

Lardennetavu

### Mail

lardenne.loisirs@gmail.com

### Instagram

ASSQOT

## TARIFS

**L'adhésion annuelle est de 30€ par jeune**, cependant il est possible de payer par trimestre (10€).

Toutes les activités prévues sur la structure sont gratuites. Une participation est demandée pour les activités nécessitant une prestation extérieure. Cependant il sera possible pour les jeunes ayant participé à des actions d'autofinancements, d'utiliser leur bourse pour financer ces activités.

## REGLES DE VIE

L'accueil jeunes n'est pas un endroit où l'on peut faire tout et n'importe quoi. C'est un lieu partagé par beaucoup d'adolescents. Des règles de fonctionnement et de vivre ensemble seront définies en début d'année avec les jeunes et les animateurs.

Pour veiller au bon fonctionnement des accueils certaines règles sont non négociables. Il est interdit :

- d'avoir sur soi tout objet dangereux : couteaux, cutter, etc. ;
- de venir en ayant consommé des produits stupéfiants ou de l'alcool et d'en consommer pendant l'accueil ;
- de fumer dans l'enceinte de l'accueil jeune.

A la suite de comportements irrespectueux vis à vis des autres jeunes, de l'équipe d'animation, en cas de mise en danger de lui-même ou du reste du groupe, de dégradations volontaires ou du non-respect du règlement, le jeune pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil jeunes.

Tout objet personnel apporté par les adolescents est sous sa responsabilité.

### Certifié exact

Fait à : \_\_\_\_\_ Le :    /    /

Nom du **jeune** signataire :

Signature, précédé des mentions « lu et approuvé » :

### Certifié exact

Fait à : \_\_\_\_\_ Le :    /    /

Nom du **responsable légal** signataire :

Signature, précédé des mentions « lu et approuvé » :